

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.2018.12.04-004 - Programme d'Intérêt Général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole »

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Absent / Excusés: 8
- Nombre de procurations : 8
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
14 DEC. 2018

Bureau du Courier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUX Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		X	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		X	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	VERDIER Marc
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		X	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.12.04-004 - Programme d'Intérêt Général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole »

Rapporteur : Madame Brigitte SAUX

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires,
- Vu la convention de financement du Programme d'intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'ANAH, la CAF, Procivis Gironde et l'ADIL, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019 ;

Le Programme d'intérêt général (PIG) métropolitain en œuvre depuis décembre 2013 constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif a permis à des propriétaires d'entretenir leur logement pour :

- en améliorer la performance énergétique, contribuant ainsi à réduire les consommations d'énergétiques et améliorer leur confort des occupants en hiver comme en été,
- adapter leur logement au handicap ou au vieillissement, dans une logique de maintien à domicile,
- réhabiliter globalement le logement pour respecter les normes de sécurité ou de santé publique.

Le PIG métropolitain arrivant à son terme le 3 décembre 2018, il apparaît pertinent de le prolonger jusqu'à ce qu'un nouveau dispositif d'aide aux travaux prenne le relais, ce qui devrait intervenir à l'été 2019. Cette prorogation de 6 mois supplémentaires a été entérinée par délibération du 6 juillet 2018 et formalisée par la signature d'un avenant à la convention de financement cadre avec les partenaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Brigitte SAUX

Après en avoir délibéré

Pour : 29

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Article 1 : de donner un avis favorable à la prorogation du Programme d'intérêt général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune,

Article 2 : autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 décembre 2018


Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre